

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international

(43) Date de la publication internationale
26 septembre 2019 (26.09.2019)



(10) Numéro de publication internationale

WO 2019/180327 A1

(51) Classification internationale des brevets :
G06F 21/10 (2013.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR20 18/000065

(22) Date de dépôt international :
19 mars 2018 (19.03.2018)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(72) Inventeur; et

(71) Déposant : MAUDUIT, Daniel [FR/FR] ; 13, allée du Maine, 72500 Château du Loir (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO,

AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JO, JP, KE, KG, KH, KN, KP, KR, KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI

(54) Title: METHOD OF SECURING TRANSFER AND MANAGING DATA, ON INTERNET OR ANALOGOUS NETWORK, ACROSS A DATA EXCHANGE PORTAL OR PLATFORM.

(54) Titre : PROCEDE DE SECURISATION DE TRANSFERT ET GESTION DE DONNEES, SUR RESEAU INTERNET OU ANALOGUE, A TRAVERS UN PORTAIL OU PLATEFORME D'ECHANGE DE DONNEES.

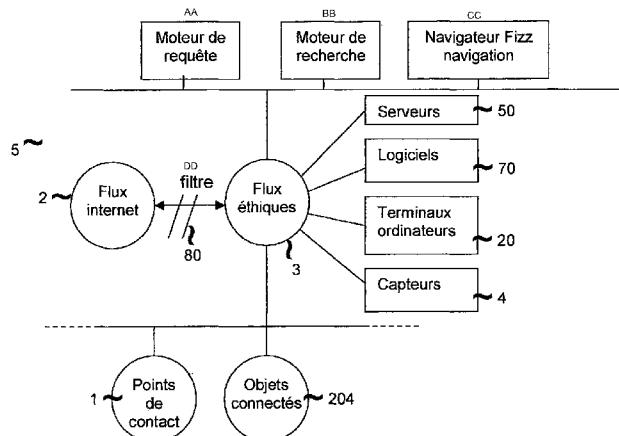


Figure 1

AA	Query engine	1	Contact points
BB	Search engine	50	Servers
CC	Navigation Fizz browser	70	Software
DD	filter	20	Computer terminals
2	Internet streams	4	Sensors
3	Ethical streams	204	Connected objects

(57) Abstract: The invention relates to a method of securing tiansfer and managing data, on Internet or analogous network, across a portai (5), Figure 1, which offers services of the auto-management of connected information streams, of data streams or of object type: - by the use of a spécièle mode of addressing, the latter being associated with a directory and with permission and/or prohibition settings coupled with digital documents, - by watermarking of the documents, - by disabling of the control peripherals driving the terminais.

(57) Abrégé : L'invention concerne un procédé de sécurisation de transfert et gestion de données, sur réseau internet ou analogue,

(BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML,
MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée:

— *avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))*

à travers un portail (5), figure 1, qui offre des services de type auto-gestion de flux d'informations, de flux de données ou d'objet connectés : - par l'utilisation d'un mode d'adressage spécifique, ce dernier étant associé à un annuaire et à des consignes d'autorisation et/ou d'interdictions couplées à des documents numériques, - par tatouage des documents, - par blocage des périphériques de pilotage des terminaux.

PROCEDE DE SECURISATION DE TRANSFERT ET GESTION DE DONNEES, SUR RESEAU INTERNET OU ANALOGUE, A TRAVERS UN PORTAIL OU PLATEFORME D'ECHANGE DE DONNEES.

1

La présente invention s'insère dans un contexte d'usage d'internet qui se massifie ; cet outil pénètre tous les univers nécessitant une communication entre deux entités, que les dites entités soient des personnes morales ou physiques ou des machines.

5 Les acteurs du marketing ont rapidement compris les avantages qu'ils pouvaient retirer de cet outil qui rend le contact instantané entre les entités et permet de transporter une quantité extraordinaire d'informations sous forme orale, texte, photo, vidéo ... donnant naissance aux activités de e-commerce dont certains professionnels sont devenus des sociétés de taille internationale en peu de temps, ces dits acteurs
10 étant libérés de la contrainte de la mise en place de réseaux physiques de présentation de l'offre

Dû fait d'un usage déviant, la quasi-totalité des internautes n'ont plus confiance dans l'utilisation de ce média ; en effet, afin d'accroître leur volume de vente, ces entités
15 de e-commerce et les portails qui les portent cherchent par tout moyen à profiler les consommateurs et à les abreuver de publicité. La quasi-totalité des internautes éprouvent un sentiment de harcèlement publicitaire et contestent la spoliation de leurs données privées.

20 Les portails et plateformes qui portent ces sites commerciaux tirant essentiellement leurs ressources de la diffusion de la publicité ont intérêt à ce qu'ils soient fréquentés le plus possible car cela leur permet de facturer au mieux les annonceurs ; pour ce faire ils recourent à la gratuité de leurs services et au traçage de leurs usagers.

25 Le harcèlement publicitaire débridé des citoyens s'érite en norme standard faute de contre-pouvoir efficient y compris juridique.

C'est sur cette base qu'a été conçu le brevet US 6285999 B1 de Lawrence Page
30 co-fondateur du portail Goggle.

L'usage des logiciels est couramment soumis à des conditions générales d'utilisation (C.G.U.). Ces dites C.G.U. sont contenues dans un document support juridique qui généralement prévoient l'acceptation ou le refus de l'utilisation des
35 informations confidentielles relatives à l'utilisateur, la présence des dispositifs espions

(cookies, ...).

La gestion des caractéristiques de confidentialité n'est pas à la portée de tout le monde (langage technique abscons de coûteux de case ; parfois la maîtrise d'une 5 langue étrangère est nécessaire, ...). L'expression écrite du support laisse sur le bord de la route les non initiés ... Les contrats juridiques C.G.U. sont complexes et multiples.

Il convient donc d'attribuer à l'internaute un pouvoir de gestion sur les flux informatiques entrants et sortants.

10

Les solutions techniques de la présente invention visent à restituer aux internautes personnes physiques ou morales le pouvoir d'accepter ou de refuser l'utilisation de leurs données privées par des tiers, ledit pouvoir s'apparentant avantageusement à un copyright, et à empêcher leur profilage non consenti par tout outil numérique ainsi que la 15 captation desdites données où qu'elles soient stockées.

Avantageusement cette invention permet à l'internaute d'éviter de fournir son identité lors de ses accès à des tiers non autorisés sur internet, de l'achat à la livraison de produits et services, lors de ses accès à tout lieu et univers (transport, loisir, 20 hébergement, ...) sauf à y être légalement contraint.

Secondairement la présente invention a pour objet de donner la main à l'internaute sur les flux de publicité qu'on lui adresse. C'est lui, en référençant l'expéditeur de ladite publicité qui accepte de la recevoir ou non, de manière limitée dans le temps ou pas.

25

Enfin la présente invention rapproche l'Offre de la Demande permettant à chaque partie d'en tirer un bénéfice d'usage et/ou économique.

Plus généralement, le robot portail web qui résulte du présent procédé de 30 sécurisation de transfert et gestion des données est constitué d'un éco-système éthique de type réseau social , figure 1, dont les adresses internet sont constituées d'entités appelées « points de contact » (1). Ces entités sont des personnes physiques ou morales appelées « éthinautes ». Ledit robot portail numérique est appelé « éthi-portail ». Le point de contact du concepteur d'un document (texte, photo, ...) est appelé l'inventeur.

35

Ainsi, avaritagementement, l'utilisateur ou le destinataire final dispose de moyens d'activation de moyens de sélection ou de filtrage des données.

Lesdits points de contact composant le réseau social éthique bénéficiant d'une boîte à outil conètituée de divers logiciels dont une conciergerie (5014), figure 2, gérant des équipemerits permettant :

1- par un filtre éthique :

- de protéger les données privées,
- 10 - d'autogérer l'usage copyright du contenu des documents transmis via le support de communication internet,
- d'autogérer l'acceptation ou refus des flux publicitaires ;

2- de naviguer d'un point de contact à un autre :

- 15 - sans une nécessaire critérisation d'accès par une adresse web,

Ce présent portail, figure 2, isole et réunit, dans une communauté sociale, ses membres personnes physiques ou morales, dont l'outil de communication entre eux est régi au moyen d'un ensemble de solutions techniques complémentaires visant à leur 20 assurer le pouvoir d'auto-gestion :

- sur les objets connectés,
- sur les flux publicitaires Gustapub) qui leur sont adressables,
- sur la vie et l'usage des informations qu'ils produisent et diffusent,
- 25 - sur la mise à disposition de leurs données privées qui sont sanctuarisables et enrichies du droit à l'oubli,
- par l'utilisation d'un mode d'adressage spécifique.

Ledit mode d'adressage spécifique est doté :

- 30 - de consignes dont d'autorisation ou de refus appelé vigithèque (50 13) associées à un document, une vidéo, ...
- d'annuaires de référencement (504) accessibles et pilotables au moyen de plusieurs moteurs dont de requête, d'interactivité et de recherche combinables avec des outils
- 35 services constitutifs d'une conciergerie téléportable « tout en un » tel un traitement de

texte, lesquels sont en interaction entre eux,

- d'un équipement interactif de transaction (507) et de gestion vigithèque,
 - d'un dispositif de livraison anonyme,
 - d'un filtrage (80) des données de l'internaute,
- 5 - de capteurs protégeant la confidentialité des données de l'internaute.

Le procédé de sécurisation de transfert et gestion de données, sur réseau internet ou analogue, à travers un portail (5), figure 1, offre des services de type auto-gestion de flux d'informations, de flux de données ou d'objet connectés :

- 10 - par l'utilisation d'un mode d'adressage spécifique, ce dernier étant associé à un annuaire et à des consignes d'autorisation et/ou d'interdictions couplées à des documents numériques,

ledit mode d'adressage spécifique étant doté :

- 15 - de capteurs protégeant la confidentialité des données de l'internaute,

caractérisé en ce qu'il comporte :

- 20 - une étape de marquage des données par watermarking (tatouage numérique) auxquelles sont associés les fichiers de consignes d'autorisation et/ou d'interdiction, notamment d'imprimer, de transférer ou de faire des copies d'écran, lesdites consignes d'autorisation et/ou d'interdiction incluant une fonction droit à l'oubli, activable par l'utilisateur,

- 25 - une étape de centralisation des données, des consignes non respectées ou violées par l'utilisateur,

- 30 - une étape de verrouillage des moyens d'accès à tout ou partie du portail à l'utilisateur ou destinataire final, pu de verrouillage des fonctions clavier et pilotage du terminal de l'utilisateur.

- 35 Ce procédé de sécurisation de transfert et gestion de données contenu dans le présent robot portail numérique comprend un dispositif appelé assistant messagerie (501 3) figure 3 qui permet d'éviter le risque de perte de contrôle de ses données en

générant un écosystème sécurisé.

Selon un mode préféré de réalisation cet éco-système éthique est constitué de points de contacts (11) et (12), figure 3, dont l'accessibilité à des flux d'informations est

5 avantageusement autorisée sous réserve du respect d'un ensemble de consignes auto-gérées par le titulaire (11) lesdites consignes étant associées au document protégé au moyen d'un contrôleur d'usage (5013 c) lesquelles consignes sont admises par son destinataire (12) :

10 - informant ledit destinataire des droits d'usage dudit document,
- gérant électroniquement les consignes d'usage du document,
- comprenant des droits éventuels d'accès auto-gérables à l'étiquette par le point de contact récepteur (12).

15 Les consignes d'usage sont contenues dans une étiquette (5013 d), figure 3, attachée et indissociable du document (5013 e), le couple étiquette-document (5013 f) étant appelé « vige-document ».

Avantageusement, le dispositif de contrôle d'usage (5013 c) de l'interface appelée
20 « vigithèque » fait respecter les droits ou interdictions programmés au moyen de la matrice de consignes (5013 a) programmables par l'expéditeur du message, du document, ... Ces équipements sont associés à un serveur (500).

Son avantage réside dans le fait que le destinataire ne peut techniquement s'opposer
25 aux consignes contenues dans l'étiquette attachée au document, l'exécution de la fonction interdite étant bloquée. Ainsi, par exemple, sans que cette liste soit exhaustive, le destinataire d'un document ne pourra l'imprimer, faire une copie d'écran, le transférer à d'autres points de contact, ... Avantageusement, les dispositifs d'action du périphérique de pilotage du terminal (touches de clavier mécanique ou digital, ...) relativement à
30 l'interdiction sont désactivées tant que le document est ouvert.

Plus généralement, ce dispositif propriétaire permettant de rester maître de ses données est appelé « digithèque ». Dans le robot portail internet multi-services éthique l'outil digithèque de type juridique est avantageusement doté d'un dispositif gestionnaire
35 des données (5013 g), figure 3 bis, appliquant automatiquement les consignes contenues

dans l'étiquette. Le couple formé du digithèque et de l'outil d'application des consignes s'appelle le vigithèque.

Selon un mode de réalisation préféré, si l'éthinaute outrepasse une consigne le 5 document se ferme automatiquement et une image telle une croix apparaît sur son écran avec un rappel (13), figure 3, à l'obligation de respecter les consignes contenues dans l'étiquette attachée au document.

Avantageusement ce dispositif est complété d'un robot sémantique lequel au moyen 10 d'une solution d'intelligence artificielle permet de vérifier s'il y a une suspicion justifiée de copie d'un document.

Le filtre vigithèque s'applique aux objets connectés, ce qui implique que les flux 15 d'informations issus des outils techniques de captation des données transitent par le réseau sécurisé du robot portail numérique.

Plus généralement le filtre citoyen vigithèque repéré par un signe distinctif qui pourra être de type  , sans que l'illustration soit exhaustive, s'applique aux objets suivants :

- 20 - connectés de type corporel (tensiomètre, ...)
- capteur équipant les matériels mobiles (véhicules, ...)
- les moyens de télécommunication (téléphone portable, ordinateur, ...)

Les documents sous vigithèque, figure 3, peuvent être archivés dans un serveur
25 selon deux solutions :

- cas 1 : le vigi-document transite du poste de l'éthinaute point de contact (11) appelé l'émetteur ou l'inventeur vers le poste de l'éthinaute (12) appelé le récepteur où il va être stocké. Si le contrôleur d'usage (5013 c) du serveur vigithèque détecte d'éventuelles 30 anomalies, tentative de corruption, il en informe l'émetteur (11). Le gestionnaire de consignes (5013 b) reste actif même si le récepteur (12) est déconnecté d'internet.

Le document ne peut-être transféré vers un autre ordinateur non équipé du logiciel robot portail éthique.

Cas 2 : le vigi-document reste stocké dans le serveur de l'émetteur (11) ou celui du robot portail éthique ; le récepteur (12) est informé de l'existence du document qu'il peut consulter selon les consignes contenues dans l'étiquette vigithèque. Cette solution est en particulier bien adaptée pour un usage intranet (services d'une mairie, d'une entreprise
5 sans que cette liste soit exhaustive).

Tout document doté d'une étiquette vigithèque ne peut naviguer hors du réseau social du robot portail web, condition nécessaire pour assurer la mise en oeuvre de la fonction vigithèque contenue dans le logiciel du robot portail web que l'internaute aura
10 préalablement téléchargé.

Selon un mode préféré de réalisation, le point de contact (11), figure 3, sélectionne ou créé un document (5013 e). A ce document est associé un numéro unique de création.

15 En parallèle à l'aide de la matrice de création de consignes (5013 a) il liste les consignes d'usage qu'il souhaite associer au document (5013 e). Il lance la constitution de l'étiquette à l'aide du gestionnaire de consignes (5013 b), laquelle étiquette est associée au document qui devient tatoué.

20 Le couple étiquette-document qui s'appelle un vigi-document (5013 f) est introduit dans une chemise d'envoi (50121 a).

De manière avantageuse, le contenu vigithèque est codé et compressé par le dispositif (76).

25 Le vigi-document (5013 f) est associé en tant que pièce attachée à un message de type courriel puis expédié au moyen du terminal (20) du point de contact (11) et du serveur (500).

30 Le contenu du courriel peut lui-même être soumis au statut vigithèque. A cet effet le logiciel de messagerie comporte une case consigne vigithèque qu'il suffit d'activer pour constituer l'étiquette vigithèque.

Le point de contact récepteur (12), figure 3 bis, ouvre le message parvenu dans sa
35 boîte de messagerie (50151). Il accède à la chemise de réception (50121 b) dont il

décomprime et décode le contenu grâce au dispositif (76).

L'étiquette digithèque associée au document (5013 e) s'affiche sur l'écran du terminal du point de contact récepteur (12).

5

Selon un mode de réalisation, le point de contact récepteur (12) doit cocher la case d'acceptation de respect des consignes d'utilisation contenues dans l'étiquette. Par cette action, son acceptation (5013 g) est transmise sous format d'accusé réception dans la messagerie de l'expéditeur (11).

10

Lors de l'ouverture d'un document tatoué, l'étiquette est ouverte en premier par le contrôleur d'usage (5013 c) qui prend en compte des consignes associées au dit document et inactive par anticipation les fonctions interdites à l'aide du dispositif de blocage (75) du périphérique de gestion du terminal tel un clavier physique ou numérique, 15 une souris, un pilote oral ou intelligent ... puis le document s'ouvre.

Si le contrôleur d'usage constate une tentative de contournement par un logiciel contrefacteur, ou une tentative de forçage des consignes le document n'est pas ouvert ou refermé. L'émetteur du document est prévenu de la tentative de contrefaçon. Il va décider 20 des mesures à prendre qui peuvent aller jusqu'à la destruction du document au nom du droit à l'oubli et à une procédure juridique.

Si le point de contact récepteur du document le réouvre alors qu'il y a eu soit tentative de forçage soit erreur par non respect de consignes, un affichage sous format divers, lui 25 rappelle les règles à respecter qu'il doit valider, laquelle validation relance l'ouverture dudit document.

Un document tatoué peut-être stocké de deux manières, dans l'ordinateur de l'inventeur ou dans un serveur.

30

Dans le cas où le document est stocké dans le terminal ordinateur de l'inventeur, son accès est limité à l'espace temps de la connexion de l'ordinateur au réseau internet.

Selon un mode préféré de réalisation, le document tatoué est stocké dans le serveur 35 privé de l'émetteur, lequel serveur bénéficie d'une protection fondée sur une solution

d'intelligence artificielle ; en effet, les flux de documents transitant via des clouds sont trop soumis aux risques de hacking.

Un document, tel un message sous format e-mail, une photo, une vidéo, peut-être 5 diffusé vers des quantités innombrables de destinataires du fait de la puissance technologique et de la libre circulation des données sur le réseau internet. C'est ainsi que des données privées des internautes peuvent être divulguées à l'insu de leurs émetteurs ; dans ce cas, il est pratiquement impossible de les supprimer en totalité provoquant un désarroi chez leur propriétaire qui se sent impuissant. La nature de leur contenu est 10 parfois à l'origine d'un drame (suicide, ...).

Les consignes d'autorisation ou d'interdiction, peuvent inclure une fonction droit à l'oubli, activable par l'utilisateur.

15 Dans le cas d'activation du droit à l'oubli le document devient inaccessible par la mise en oeuvre de sa destruction définitive.

Sur le Robot portail éthique, objet de la présente invention, l'internaute n'a plus besoin de télécharger un adblock pour se prémunir de la publicité non désirée ou de 20 refuser de recevoir de la messagerie par des opérations de blocage compliquées et insatisfaisantes aboutissant au rejet non souhaité de courriels .

Selon ce procédé de sécurisation des données, le point de contact récepteur des données a le pouvoir d'accepter ou de refuser de recevoir des documents qu'il s'agisse 25 de messageries tel du courriel, de la publicité. Il dispose du pouvoir de référencer les points de contact expéditeurs dans son annuaire personnel d'autorisation. Ainsi, il obtient un résultat plus souple qu'en interdisant un dépôt de publicité ou de courrier dans sa boîte à lettres physique qui fonctionne en tout ou rien. Cet annuaire personnel qui filtre l'arrivée de documents est appelé « jannuaire ».

30

Le dispositif de sécurisation de transfert et gestion de données à vocation à lui offrir le même type de services que sur le web ouvert par l'utilisation du dispositif justapub.

Le dispositif de sécurisation de transfert et gestion de données est un assistant 35 protecteur des intérêts des internautes ; cependant cette protection ne doit pas nuire à la

pertinence des actions socio-économiques publicitaires et commerciales.

Il convient de distinguer la notion de recherche de celle de requête.

- 5 Une requête est définie par des critères dont les réponses sont estimées être connues dans la base de données des services apportés à l'éthinaute par le Robot portail éthique; elles sont généralement relatives à la consommation dudit éthinaute.

- Une recherche a généralement pour objectif de trouver des sources documentaires
10 sur un sujet donné.

- Avantageusement, figure 2, afin d'autogérer des flux publicitaires, le dispositif de sécurisation de transfert et gestion de données contient un dispositif de référencement constitué d'annuaires (504) incluant le « jannuaire » (505) dans lequel le destinataire liste
15 les adresses des expéditeurs dont il accepte de recevoir de la publicité dans l'espace et le temps au moyen d'un gestionnaire (503) informatique et d'un outil logiciel (74) de référencement appelé « Justapub » par lequel transitent toutes les offres publicitaires générées par un moteur de requête (513) donnant le pouvoir à l'internaute de qualifier sa recherche d'informations dont publicitaires.

20

Le justapub est une offre publicitaire sous critérisation marketing et commerciale éthique. Les recherches de produits, services, ... faites dans l'univers du Robot portail éthique sont caractérisées d'actives ou passives.

- 25 Il est courant qu'un internaute cherche de bonnes opportunités d'achat au moyen de consultations publicitaires.

Dans les portails classiques, les publicités sont généralement contenues et placées en tous endroits dans les pages des sites ; celles-ci répondent rarement à l'attente des
30 consommateurs et polluent leur navigation en s'imposant, telles les vidéos qui s'activent automatiquement et que l'on ne peut arrêter. En outre elles portent des dispositifs espions destinés à profiler l'internaute et à renouveler les offres.

- Ainsi, statistiquement, en moyenne internationale et tous produits confondus, il faut
35 diffuser environ 68 000 bannières pour réaliser une vente, ce qui est une fantastique

déperdition de communication du fait d'un procédé de type aléatoire et coûte cher à la planète au plan écologique en consommation électrique. Un portail doit donc atteindre une massé critique d'internautes pour que ce type de solution soit rentable.

- 5 Si le point de contact émetteur en recherche d'une information, d'un produit, ... confie au « robot serviteur » (71), figure 2, la charge de lui trouver une ou des propositions au moyen d'une requête, il peut soit :
- constituer un cahier des charges dont la trame pré-définie lui est fournie par le
- 10 Robot portail éthique (5) qui donne lieu à un appel d'offre vers des « offreurs » (Marques, commerçants, associations, ...) appartenant à l'éco-système vigithèque,
- recourir au service de l'assistant robot lequel va compiler les justapubs relatifs à l'univers recherché par l'éthinaute et les regrouper dans le journal personnalisé de
- 15 publicités (5051), figure 2.

Avantageusement ledit robot portail propose à l'éthinaute soit de rédiger un texte de requête de type général comme par exemple « vacances à la montagne » comprenant une case mot clé tel « vacances », soit de préciser sa recherche au moyen de

20 questionnaires l'amenant à spécifier sa recherche.

Les principaux critères de sélection, sans que cette liste soit exhaustive sont :

- géographiques (limitées à une zone, un quartier, une région, ...)

25 - thématiques (vêtements, automobiles, ...)

- périodes (vacances, ...)

- tarifaires

Chaque critère est lui-même décomposé en sous-critères ; par exemple au thème

30 vêtement seront rattachées les caractéristiques : Homme, Femme, Enfant, Age, Taille, Tissu, Lainage, ...

La recherche passive par le robot web éthique constitue une réponse judicieuse pour le groupe d'internautes qui trouvent confortable de bénéficier d'offres et d'une certaine

35 prise en charge de type servicielle.

Le journal personnalisé de publicités est constitué à partir de la critérisation plus ou moins complète et ciblée de la requête de l'éthinaute.

Un journal général regroupe toutes les publicités Justapub. L'éthinaute peut procéder
5 à un tri à partir de mots clés ou par thème ...

L'auto-critérisation sous vigithèque permet d'atteindre l'objectif de non divulgation d'identité attachée à la formulation de données privées exprimée au moyen du contenu de la requête lesquelles facilitent une réponse optimisée sans qu'il soit nécessaire de
10 s'en remettre à des entités de critérisation interfaces opérant sur le cloud. Cet outil est bien adapté au segment des internautes en recherche d'opportunité et d'un parcours consommateur accompagné.

Si l'ensemble des outils du robot portail éthique vise à conférer aux points de contact
15 de son réseau social le pouvoir d'auto-gestion, en particulier au moyen de la solution vigithèque, ils n'ont pas vocation à les isoler des autres sources d'information.

Néanmoins, il doit être possible pour les éthinautes d'accéder aux portails classiques qui comprennent des sites qui, en particulier, ne sont pas référençables dans le présent
20 robot portail sous réserve que les sites hors réseau se soumettent aux règles digithèques et justapub. Ce sont, par exemple, des sites de e-commerce de type distributeur, des sites de réservation en ligne.

L'invention, dans son exposé, privilégie le circuit court entre l'offre et la demande de
25 produits et services tout en proposant une gamme complète de services.

Pour ce faire, par le filtre (80), figure 2, le présent procédé de sécurisation de transfert et de gestion des données se positionne en interface vers un autre portail.

30 Avantageusement l'éthinaute, figure 2, formule sa requête ou sa recherche. Le moteur de requête (513) effectue la recherche sous anonymat au moyen de son serveur filtre (80) masquant ainsi l'identité du demandeur auprès du portail quelconque (501 0) qui leur propose une liste de sites internet.

35 Pour être visibles des éthinautes, ces sites internet devront accepter d'expurger leurs

pages de leur publicité de sponsor ... Afin de ne pas mettre à mal leur modèle économique, ils pourront l'y maintenir sous un format justapub de type journal. Ils comporteront une fenêtre signalée par le « J » de justapub sur laquelle il suffira de cliquer pour en prendre connaissance. Bien entendu, le Robot portail éthique n'étant pas un castrateur commercial, les opérateurs du site pourront signaler la présence d'une vidéo ... dans la fenêtre Justapub.

Avantageusement, grâce au gestionnaire Justapub (503), figure 2, du présent portail éthique, les publicités entrant ou non dans le champ de la requête du point de contact 10 sont mises à sa disposition sans le polluer.

Une requête est dite active quand l'internaute procède lui-même à la recherche sans accompagnement du robot portail éthique. Elle est dite passive quand l'éthinaute emploie le dispositif du robot portail éthique.

15

Selon un mode de réalisation préféré, le justapub (figure 8) est une offre publicitaire qui est stockée dans le serveur (503) ; l'éthinaute y accède de 2 façons :

20 - sous réserve de référencement préalable, par ledit éthinaute, les points de contact présentant une offre au moyen du gestionnaire Justapub (503) permettant de déclencher une alerte relative à cette offre; cette dite alerte (5031) est signalée sur l'écran du point de contact destinataire par une icône (5031) tel par exemple un voyant, un logo, ... sur un écran ou par émission d'un son dès lors qu'il active sa conciergerie (5014), figure 2.

25 - par l'ouverture du dossier journal (5032), figure 2, contenant des offres Justapub présentées sous des formes marketing diverses et critères multiples dans lequel il va naviguer.

Afin d'établir une relation entre une offre qui lui est parvenue via le portail web éthique 30 et le vendeur physique l'éthinaute peut utiliser un terminal mobile tel un téléphone ou un équivalent sous format carte communicante (carte NFC, ...).

Si l'éthinaute émule le Justapub proposé par un point de contact physique vendeur 35 qu'il a référencé, ledit point de contact récepteur en est informé sans pour autant connaître l'identité du point de contact expéditeur. C'est lors de la lecture de sa carte

(102), figure 5, ou de l'application mobile (207) par le lecteur (205) du point de contact vendeur que ledit vendeur est informé de l'activation du Justapub par l'éthinaute et lui fait bénéficier de l'avantage associé (remise tarifaire, ...). Avantageusement, le Justapub 5 est un outil de fidélisation porté par la carte multiservices (102) ou la version application mobile (207), figure 5.

Pour recevoir une alerte en provenance du point de contact expéditeur ou vendeur, l'éthinaute doit préalablement le référencer dans le dossier annuaire appelé Jannuaire » 10 (505), figure 9.

Avantageusement l'éthinaute se constitue son Jannuaire (505) figure 9, lequel Jannuaire s'associe à divers outils tel le vigithèque, le Justapub (503), la messagerie privée (501 5) du présent portail. L'éthinaute y définit les autorisations ou non associées à 15 l'adresse digitale du point de contact émetteur.

Le fichier général Justapub comprend, entre autres :

- le fichier identité du commerçant (adresse, téléphone, ...)
- 20 - des informations pratiques (jours d'ouverture, horaires, ...)
- une géolocalisation
- des fiches offres fidélité
- une fiche matrice d'autorisation
 - ponctuelle,
 - 25 - permanente

Le fichier général Messagerie comprend, entre autres :

- un fichier identité
- 30 - un fichier niveau d'intimité
- un fichier sélection de messagerie
 - mail
 - sms

35 Le jannuaire est constitué d'un ensemble d'annuaires comprenant divers fichiers

contenant les informations relatives aux points de contacts sélectionnés.

En règle générale, l'éthinaute qui inscrit un fournisseur, prestataire, ... dans son Jannuaire Justapub (5051) (le boulanger, le magasin de presse, ...), figure 2 et (503), 5 figure 9, accepte de recevoir automatiquement les justapubs afférents. Les personnes morales inscrites dans le Jannuaire sont aussi soumises à l'outil vigithèque qui ne leur donne pas accès à la messagerie de l'éthinaute sauf à ce que celui-ci les référence ponctuellement ou durablement aussi dans les fichiers concernés de son Jannuaire messagerie (5051), figure 2, relatifs à sa dite messagerie sous vigithèque (courriel, 10 SMS, ...).

La phase de consultation sur le web est généralement suivie de celle de l'achat. L'éthinaute peut recourir à un service de livraison ou de prise de possession dans un lieu physique tel un magasin.

15

Afin que les données privées de l'internaute ne soient pas capturées lors de la transaction commerciale et de livraison via internet ou dans un magasin physique, l'éthinaute dans l'éco-système web éthique dispose de deux outils :

20

- une solution de paiement en monnaie virtuelle,
- un mode de livraison anonyme, dont vis-à-vis de l'expéditeur.

Avantageusement, le procédé de sécurisation et de transfert des données comprend un dispositif électro-communicant.

25

Ce dispositif électronique communicant est pourvu d'une carte à puce mettant en œuvre le procédé ; il comprend un terminal (91) écran de contrôle autorisant la transaction et/ou l'échange après identification morphologique de l'utilisateur.

30

La carte de transaction et de fidélité détenue par l'internaute comporte seulement un numéro.

35

Selon un mode préféré de réalisation, le moyen de contrôle principal est de type morphologique et s'effectue au moyen d'un dispositif de communication de type lecteur interactif (205), (figure 5), et d'un écran de contrôle (206) judicieusement placés dans le

point de contact physique tel le comptoir de vente d'une boulangerie, ledit dispositif de communication dialoguant avec le serveur robot de contrôle d'identité (501 6), figure 2, du robot portail éthique.

- 5 Après avoir émulé le lecteur interactif, la carte (102), figure 5, ou l'application mobile est lue par le lecteur (205) du magasin lequel est relié à un écran de contrôle et de gestion (206) type tablette Le visage de l'internaute apparaît sur ledit écran (206) du commerçant qui peut ainsi vérifier que le détenteur de la carte n'est pas un tiers. En cas de doute, il demande au détenteur de taper son code confidentiel attaché à la carte ou
10 l'application mobile.

Ce dispositif est particulièrement bien adapté pour le contrôle dont de billets de transport.

- 15 Selon un mode préféré de réalisation, la carte ou son application mobile comporte aussi un moyen de paiement en monnaie à cours légal (en euros,...).

Le système de conciergerie mobile met en œuvre un dispositif permettant une transaction de paiement sécurisée.

20

Le filtre vigithèque du Robot portail éthique comprend avantageusement :

- une solution de paiement en monnaie virtuelle appelée « e-écu » qui ne transite pas par le dispositif informatique bancaire,

25

- un moyen de vérification qui permet judicieusement de vérifier que le point de contact qui présente le moyen de transaction en est bien le propriétaire.

- De manière usuelle une transaction entre deux points de contact qui s'appuie sur un
30 moyen de paiement peut s'effectuer sur le réseau internet traditionnel au moyen, par exemple, d'un site de e-commerce ou dans le lieu physique du point de contact (boulangerie, ...). Dans les deux cas, en transitant par les portails traditionnels qui ne sont pas éthiques, lors de la transaction financière faisant intervenir les services d'une banque, des informations délivrées relatives aux données privées de l'internaute
35 permettent une traçabilité et une captation des dites informations.

L'éthinaute, figure 5, est équipé d'un moyen communicant dont de transaction telle, selon un mode préféré de réalisation, la carte (102) associée au dispositif du Robot portail éthique, laquelle est dotée d'une puce NFC et/ou d'une version (207) digitale sous format application web téléchargeable sur son terminal informatique mobile (téléphone portable, tablette tactile, ...).

L'éthinaute peut payer en e-écus ; préalablement, figure 6, ledit éthinaute (11) achète au gestionnaire (507) du Robot portail éthique des e-écus qui sont placés sur son compte e-écus (5071) lequel, est débité au fur et à mesure des achats. Judicieusement 10 l'éthinaute peut suivre l'état de son compte (5071) sur son matériel informatique ou le lecteur du comptoir du vendeur. Avantageusement, l'activité économique de l'éthinaute (11) et le point de contact vendeur (12) sont déconnectés du circuit bancaire.

Le vendeur (12) qui encaisse des e-écus lors de ses ventes peut ensuite les 15 échanger contre la monnaie ayant cours tel des euros auprès du gestionnaire (507) du Robot portail éthique ou de la banque mandatée à cet effet.

L'éthinaute reste donc anonyme et ses achats non traçables par des datas capturés.

20 Sur l'écran du vendeur vont apparaître diverses informations telles que :

- les réservations d'offre justapub (avec remise ... accordée au client),
 - la référence d'un colis,
 - l'état des divers avantages fidélité,
- 25 - pour un pharmacien, la référence d'une commande d'un traitement médical validée par un médecin sous le format éthi-ordonnance ...

Le dispositif électronique communicant est connectable à un portail informationnel, donnant accès à des informations liées à des conditions de livraisons, en matière de 30 logistique.

Au cas où la transaction s'opère numériquement entre les points de contact dont au moins l'un des deux a une activité de e-commerce, ledit dispositif est judicieusement complété d'un moyen de livraison qui rend inaccessible au point de contact expéditeur la 35 connaissance du nom et de l'adresse du point de contact destinataire si celui-ci en

formule la demande au moyen de son outil vigithèque. Ainsi, de la même manière qu'un internaute peut acheter un objet sans délivrer son identité en payant en argent liquide, l'éthinaute dispose de cette même faculté au moyen du filtre vigithèque paiement.

- 5 Lorsque l'internaute (11) a rempli le panier e-commerce (90), figure 4, par ses achats, le gestionnaire (506) du robot portail éthique (5) exécute la commande en son nom, encaisse le paiement auprès dudit internaute, qu'il rétrocède ensuite au fournisseur (91). L'expédition de la commande s'effectue au moyen d'une étiquette codifiée. Selon le mode d'expédition choisi par l'éthinaute, le code sera lisible par le livreur ou le colis
- 10 identifié via un support carte ou application mobile détenu par l'éthinaute confirmant qu'il en est bien destinataire par l'affichage d'un code d'expédition identique à celui dudit colis.

Selon un mode de réalisation préféré, figure 7, l'éthinaute ayant rempli son panier, figure 4, le serveur (506) du Robot portail éthique transfère sa commande à l'entreprise
15 fournisseur, commande à laquelle il affecte un code référence.

- Lorsque le colis est constitué, celui-ci est transmis au transporteur (92) avec le code référence lequel transporteur va récupérer l'adresse de livraison avec ledit code référence auprès du serveur du robot.
- 20 Ce code référence est contenu dans le dossier commande de l'éthinaute. Ledit éthinaute est alerté par un message de la disponibilité du colis au point de contact relais de livraison ou par activation d'un capteur positionné sur la boîte à lettre désignée dans l'adresse destinataire. Ledit capteur confirme au livreur sur son terminal interactif
25 d'activation du capteur, de suivi interactif de géolocalisation en temps réel du colis et d'information au gestionnaire du serveur les opérations effectuées, contacts et incidents.

Pour prendre possession de son colis en point relais, l'éthinaute émule le lecteur de carte (205) au moyen de sa carte multi-services (102), figure 5, ou de l'application mobile
30 (207), faisant apparaître sur l'écran de gestion (206) du point de contact, la référence du colis. Le point de contact va alors clore le cycle en déclarant le colis livré.

Avantageusement, le Robot portail éthique, figure 6, permet de préserver la totale confidentialité des données de l'éthinaute lors de la procédure d'achat à l'égard des
35 fournisseurs, telle une banque, constituant la place de marché.

Si le procédé de sécurisation et de transfert des données permet le passage sur internet de l'état de sujet à celui de citoyen de droits copyright étendus dont de non captation des données de sa vie privée et de s'opposer à une publicité non désirée, pour autant l'avantage anonymat qui lui est procuré ne peut s'ériger en inconvénient pour des 5 tiers. Ainsi, dans l'écosystème du robot portail web au moyen de son outil éthi-réputation, tout commentaire fait sur un restaurant ... se fera à identité découverte et engagera la responsabilité juridique de son auteur ; il est alors qualifié d'outil de er-réputation.

Il s'agit d'éviter les usages mal intentionnés ou avis factices qui pullulent sur internet 10 de qualification de prestations au moyen de services dits de e-réputation.

De même, le vendeur ne peut s'exonérer d'enregistrer ses ventes et de produire un ticket de caisse.

15 Afin de consolider la pertinence de la protection des données des points de contact, il n'est pas souhaitable de recourir aux centres de serveurs à datas qui compilent et croisent les données. Par ailleurs, les points de contact sont sensibles aux attaques des hackers ; pour réduire ce risque, il convient d'empêcher la circulation des documents et messagerie depuis ou vers d'autres portails.

20

Ces échanges depuis ou vers l'éco-système Robot portail éthique doivent donc bénéficier de la sécurité vigithèque.

Afin de réduire ce risque, la présente invention :

25

- prévoit le recours à l'utilisation d'un adressage de documents entre deux points de contacts en peer to peer, lequel adressage peut être avantageusement codé,

- préconise le stockage des données sur le site géographique du point de contact, 30 tel le domicile, l'entreprise, ...

Selon le principe du peer to peer, le code adresse peut être celui de l'IP d'un ordinateur qui permet un adressage de poste à poste sans recourir à des interfaces adresse tel des noms de domaine par exemple.

35

Avantageusement, figure 10, le portail éthique personnifie son adressage par une composition selon un mode préféré de réalisation en deux parties :

- un préfixe (141) proposé par l'éthinaute qui peut-être son nom,
- un code (142) créé par le gestionnaire adresse du Robot portail qui comporte au moins l'adresse IP du ou des terminaux du destinataire et la désignation du pays de l'expéditeur (143).

Si l'éthinaute utilise un pseudo, arrivé chez le destinataire du message le nom réel de l'expéditeur s'affichera en clair.

10

Un éthinaute ne peut bénéficier d'une carte multiservices dont de paiement et de son application mobile sans avoir présenté un document attestant de son identité au moyen d'un document officiel telle une carte d'identité .

15 Le point de contact destinataire peut créer plusieurs adresses de messagerie dont au moins une par terminal.

Il n'est pas possible à un tiers hors du réseau social du robot portail éthique d'adresser un message sous un autre format d'adresse à l'éthinaute permettant ainsi 20 d'éviter une pollution publicitaire externe, le filtre vigithèque régissant par ailleurs avantageusement ces dits flux publicitaires en interne.

L'éthinaute désirant communiquer hors de l'éthi-réseau social utilisera les services proposés par les autres prestataires sur le web.

25

Avantageusement, le robot portail éthique permet de produire des statistiques pertinentes.

Le fait de quantifier et de qualifier les actions des éthinautes n'est pas en 30 contradiction avec la confidentialité des données privées sous réserve de ne pas rattacher les requêtes à une identité.

La solution Robot portail éthique est particulièrement avantageuse pour les marques car l'éthinaute étant mis directement à leur contact via le filtre vigithèque, il est possible 35 de mesurer finement l'effet d'une action commerciale et publicitaire et d'en calculer la

pertinence (ROI, ...) avec une précision que les algorithmes actuels sur internet ne peuvent atteindre du fait des biais statistiques liés à la complexité des flux d'information et à la critérisation estimée des utilisateurs. Par ailleurs, les internautes utilisant de plus en plus de pseudos pour tromper les outils de critérisation, les datas constituées 5 présentent un fort taux d'approximation.

A titre d'illustration, dans la solution Robot portail éthique, il n'est pas nécessaire d'expédier 68 000 bannières pour réaliser une vente ; la qualification de la requête d'un éthinaute suffit à considérer qu'une vente s'effectue avec un maximum de 10 10 propositions ; par ailleurs, l'accès au journal des publicités optimise les ODV (occasions de voir) et donc de transformation de l'offre en achat.

Le bénéfice écologique résultant de la présente invention Robot portail éthique est évident.

15

La réduction des flux publicitaires par auto-déclaration de demande par l'utilisateur, l'ajustement de l'offre à la demande réduisant le nombre d'invendus et la constitution de déchets, de la non accumulation de datas détournées à rapide obsolescence mais restant stockées dans des serveurs fortement consommateurs d'énergie est la résultante 20 de la combinaison des outils P-O. sous vigithèque.

Le site étant dépouillé de sa publicité sponsor ou payante, le poids du site étant normalement moins lourd, les pages sont pré-ouvertes ce qui réduit le temps d'attente et facilite le parcours consommateur tout en consommant moins d'énergie; on réduit le 25 nombre de serveurs à activer Les fenêtres Justapub sont ouvertes à la demande. Ainsi le procédé de sécurisation et de transfert des données est un outil de développement durable.

REVENDICATIONS

5 1- Procédé de sécurisation de transfert et gestion de données, sur réseau internet ou analogue, à travers un portail offrant des services de type auto-gestion de flux d'informations, de flux de données ou d'objet connectés :

10 - par l'utilisation d'un mode d'adressage spécifique, ce dernier étant associé à un annuaire et à des consignes d'autorisation et/ou d'interdictions couplées à des documents numériques,

ledit mode d'adressage spécifique étant doté :

15 - de capteurs protégeant la confidentialité des données de l'internaute,

caractérisé en ce qu'il comporte

20 - Une étape de marquage des données par watermarking (tatouage numérique) auxquelles sont associés les fichiers de consignes d'autorisation et/ou d'interdiction, notamment d'imprimer, de transférer ou de faire des copies d'écran, lesdites consignes d'autorisation et/ou d'interdiction incluant une fonction droit à l'oubli, activable par l'utilisateur,

25 - Une étape de centralisation des données, des consignes non respectées ou violées par l'utilisateur,

30 - Une étape de verrouillage des moyens d'accès à tout ou partie du portail à l'utilisateur ou destinataire final, ou de verrouillage des fonctions clavier du terminal de l'utilisateur.

2- Procédé de sécurisation et de transfert des données selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'utilisateur ou le destinataire final dispose de moyens d'activation de moyens de sélection ou de filtrage des données.

3- Dispositif électronique communicant pourvu d'une carte à puce mettant en oeuvre le procédé selon l'une quelconques des revendications 1 à 2 caractérisé en ce qu'il comprend un terminal (91) écran de contrôle autorisant transaction et/ou échange 5 après identification morphologique de l'utilisateur.

4- Dispositif électronique communicant selon la revendication 3 caractérisé en ce qu'il est connectable à un portail informationnel, donnant accès à des informations liées à des conditions de livraisons, en matière de logistique.

10

5- Système de conciergerie mobile, caractérisé en ce qu'il met en oeuvre un dispositif selon l'une quelconque des revendications 3 à 4, permettant une transaction de paiement sécurisée.

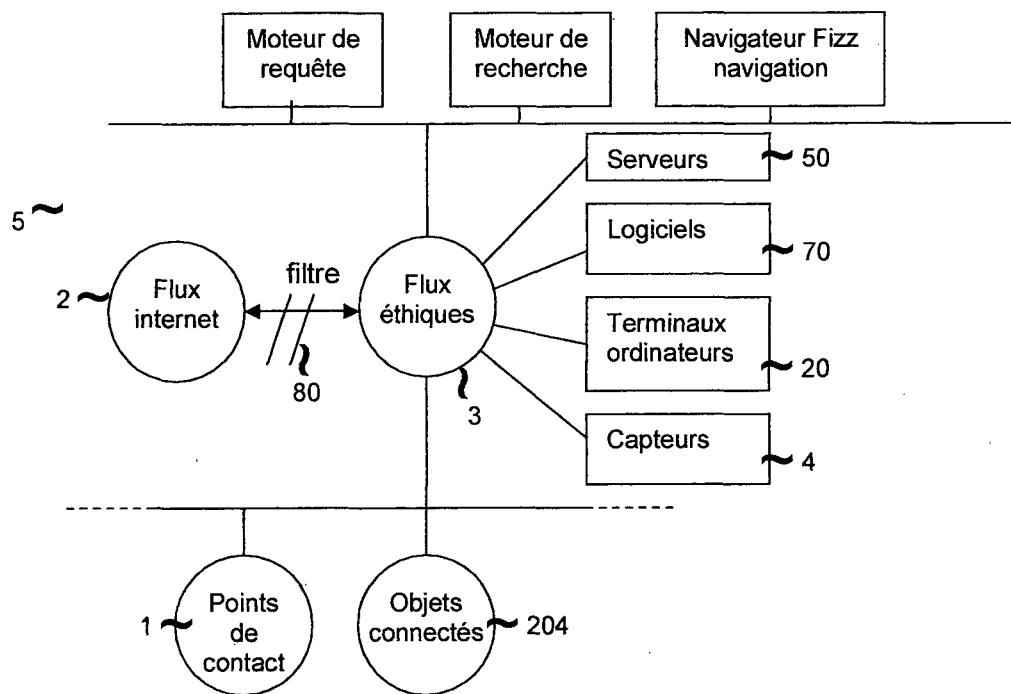


Figure 1

PROCÉDÉ DE SÉCURISATION DE TRANSFERT ET GESTION BE
DONNÉES, SUR RÉSEAU INTERNET OU ANALOGUE, À
TRAVERS UN PORTAIL OU PLATEFORME D'ÉCHANGE DE
DONNÉES

5 ~

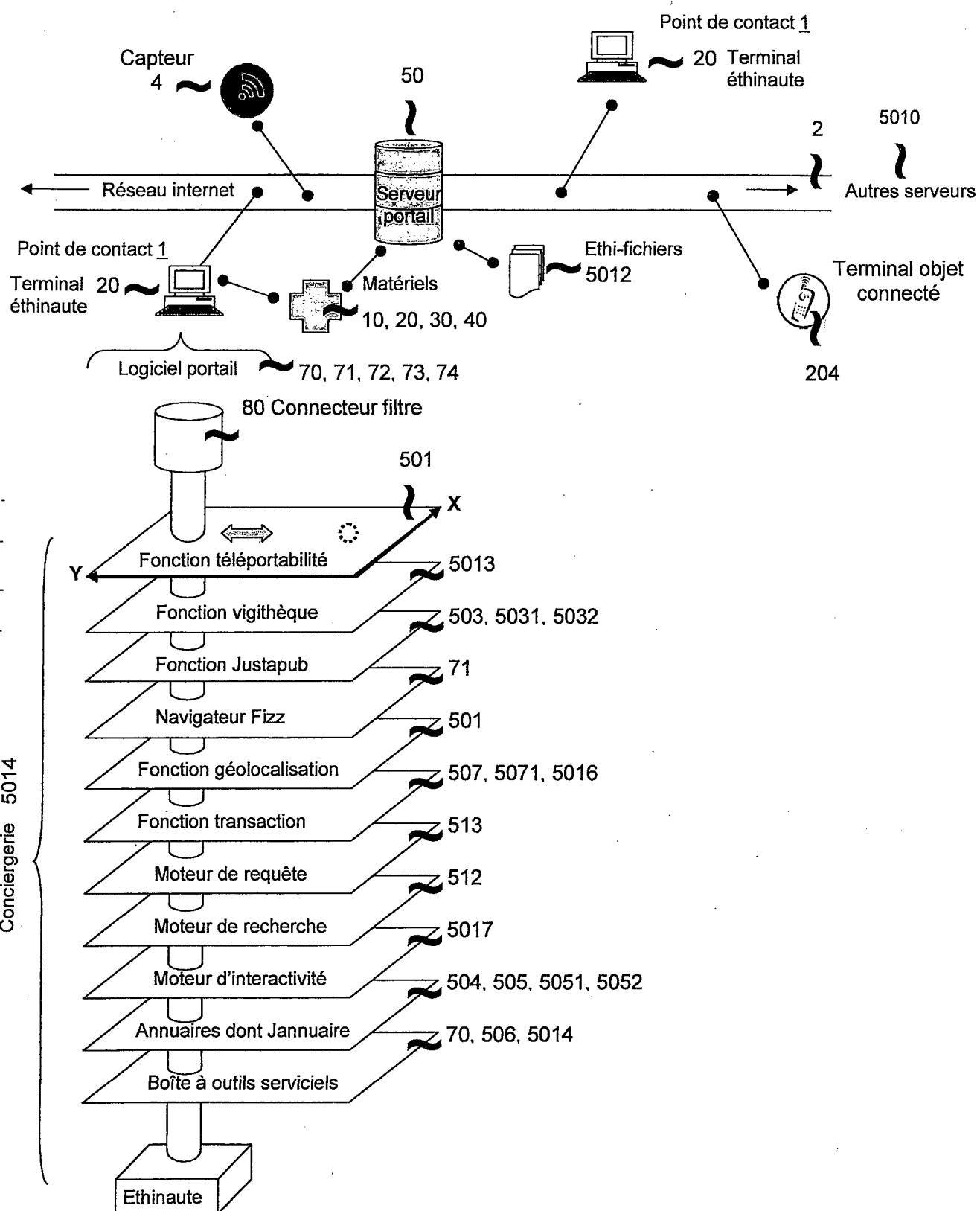


Figure 2

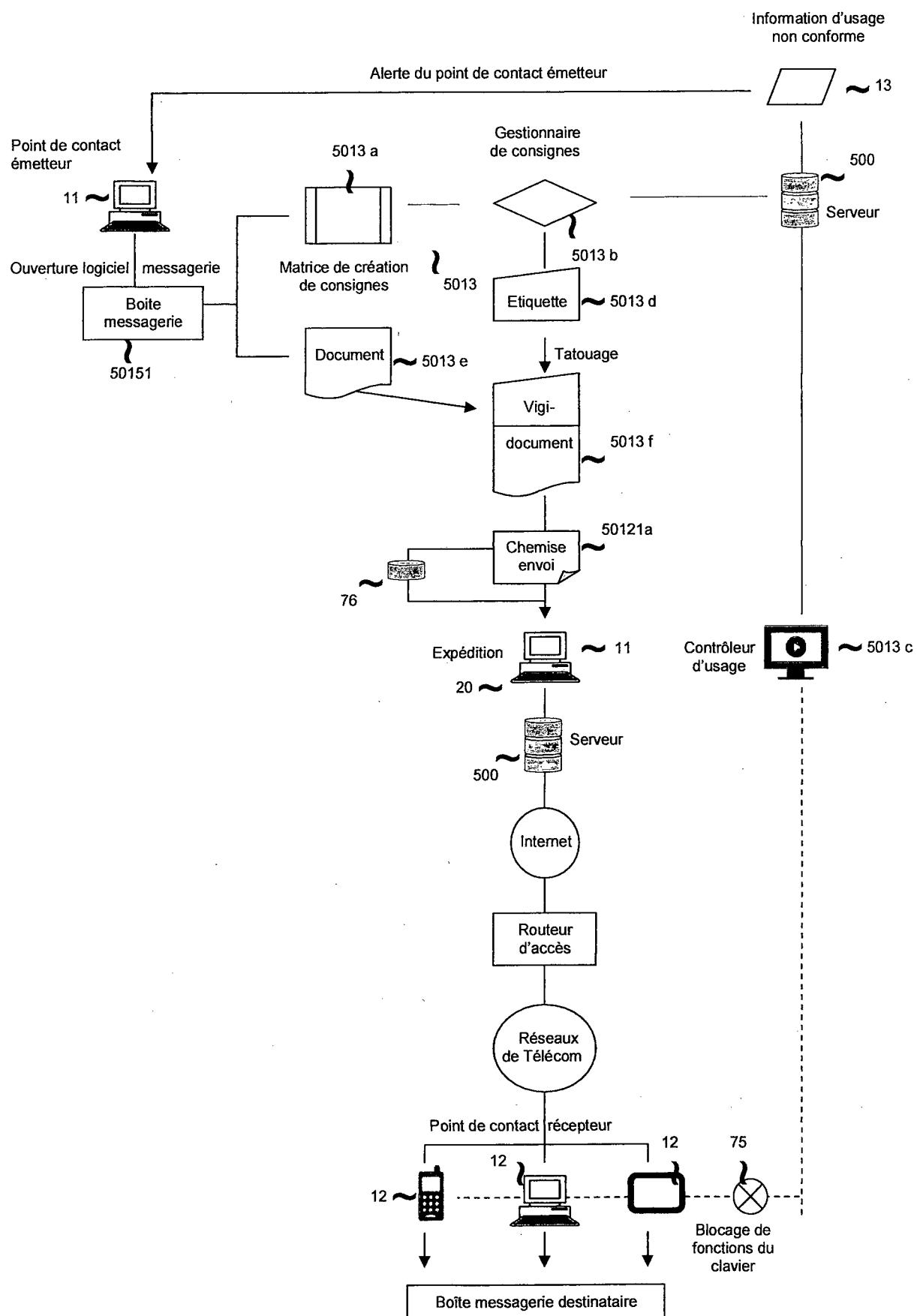


Figure 3

4/7

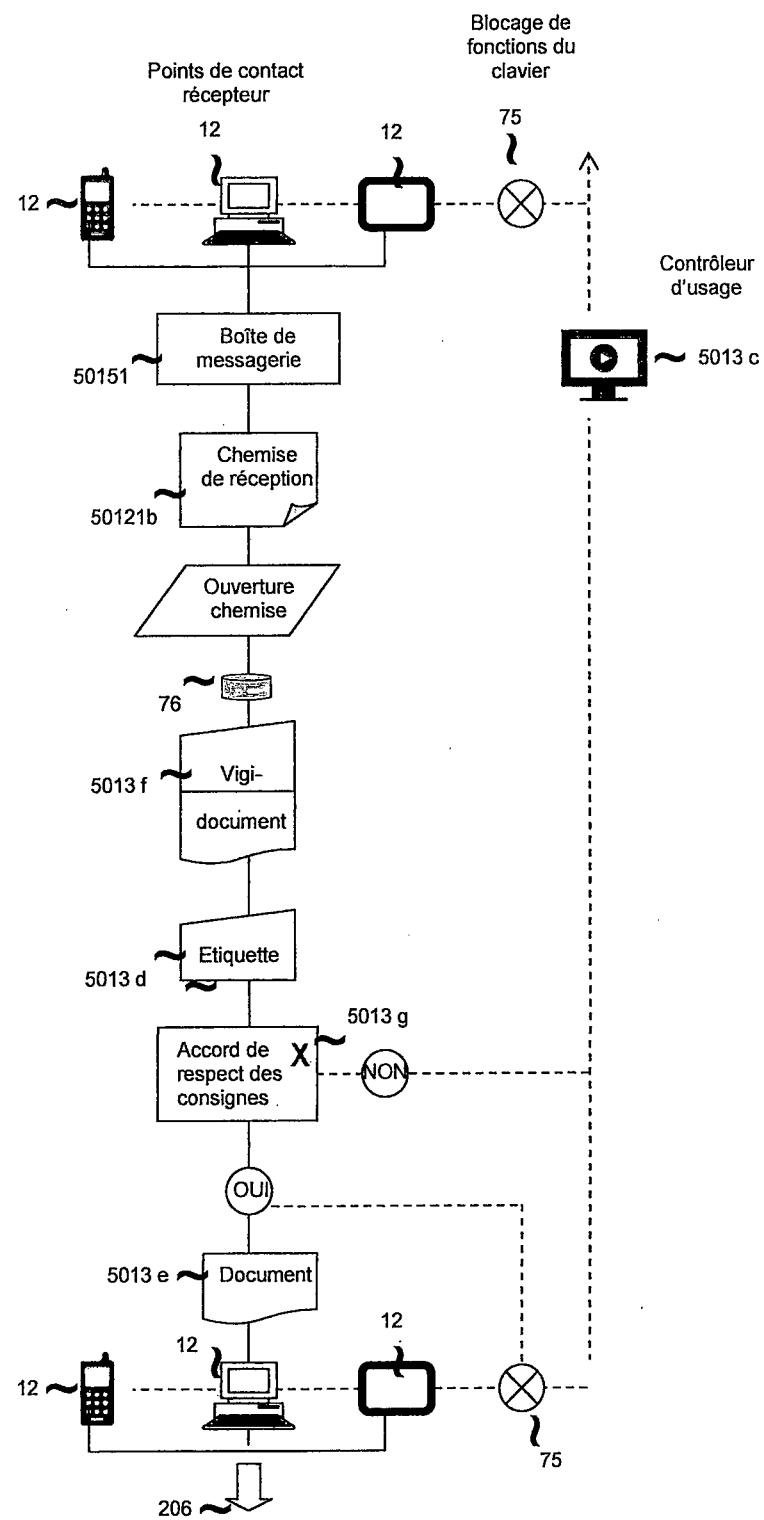


Figure 3 bis

5/7

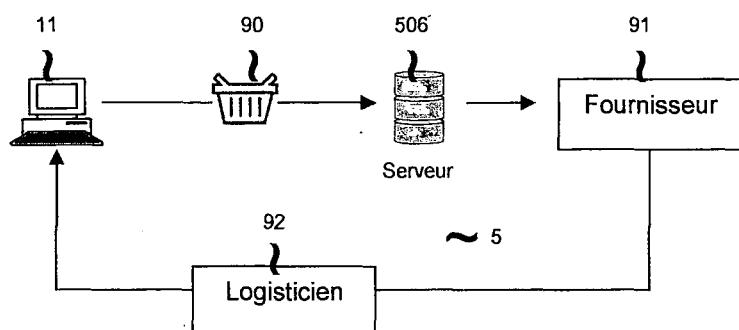


Figure 4

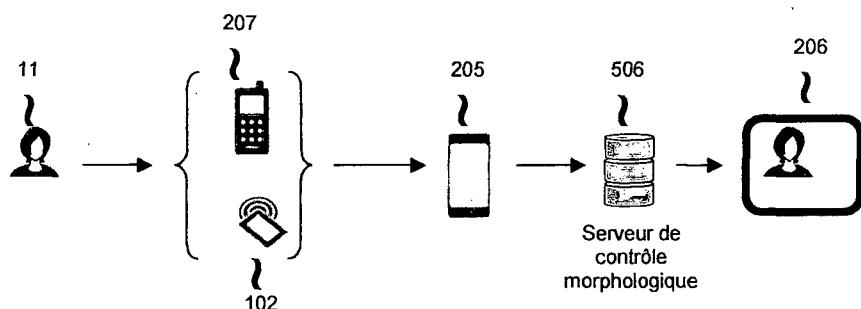


Figure 5

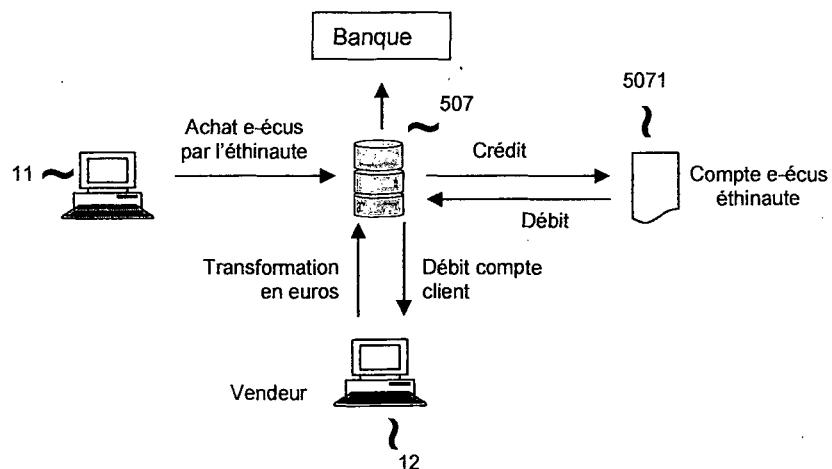


Figure 6

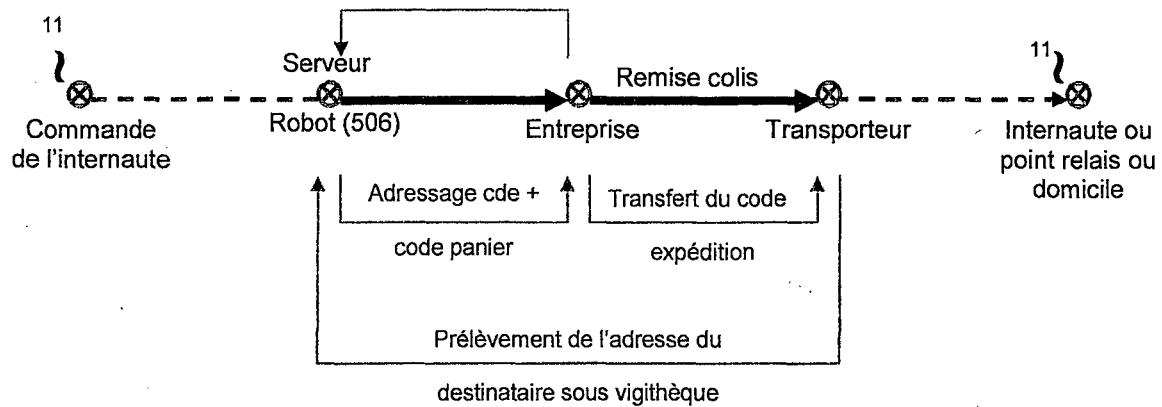


Figure 7

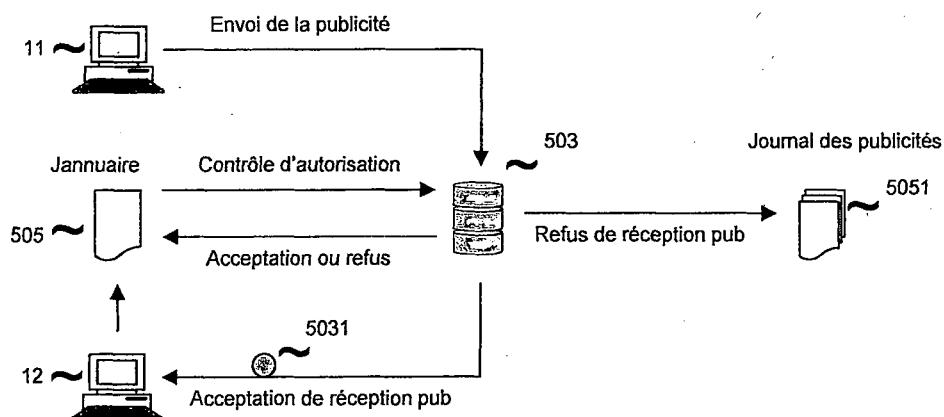


Figure 8

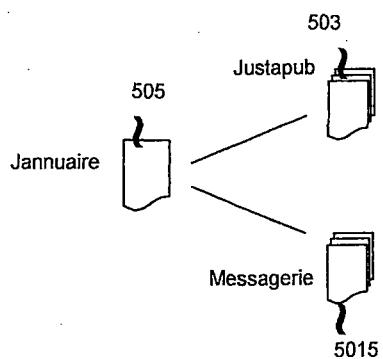


Figure 9

7/7

141 l	142 l	143 l
Préfixe	XY3E	Fr

Figure 10

Document de préparation d'envoi archivé :

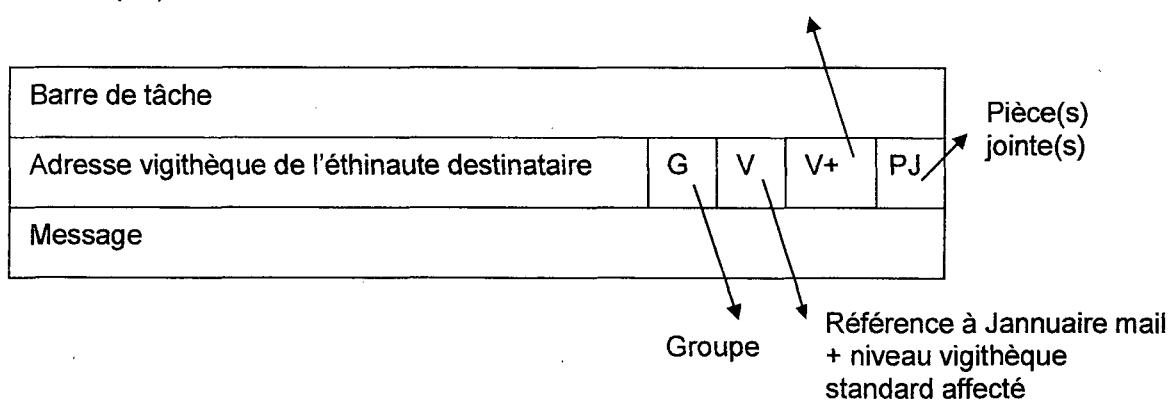


Figure 11

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2018/000065

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. G06F21/10

ADD.

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification System followed by classification symbols)

G06F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)

EPO-Internal , WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	US 2016/292428 A1 (BRADY NIGEL PATRICK [US]) 6 October 2016 (2016-10-06) abstract paragraphs [0005] - [0008] paragraphs [0076] - [0095] paragraphs [0150] - [0164] paragraphs [0192] - [0196] paragraphs [0230] - [0237] claims 1-20 figures 1A-14 ----- X US 2017/068829 A1 (SHAW DAVID [US] ET AL) 9 March 2017 (2017-03-09) abstract paragraphs [0016] - [0025] paragraphs [0034] - [0050] claims 1-20 figures 1-6 ----- - / --	1-5
		1-5
		- / --

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance

"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date

"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)

"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means

"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art

"&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search	Date of mailing of the international search report
16 November 2018	26/11/2018

Name and mailing address of the ISA/
European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Bichler, Marc

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2018/000065

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	EP 0 715 243 A1 (XEROX CORP [US]) 5 June 1996 (1996-06-05) abstract page 2, line 35 - page 4, line 30 page 5, line 1 - page 6, line 51 page 8, line 26 - page 9, line 32 page 10, line 25 - page 13, line 32 claims 1-10 figures 1-19 -----	1-5
1		

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2018/000065

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)			Publication date
US 2016292428	AI 06-10-2016		NONE		
US 2017068829	AI 09-03-2017		NONE		
EP 0715243	AI 05-06-1996	DE EP EP EP EP EP EP EP EP JP JP JP JP JP JP US	69531439 0715243 1293867 1293868 1347354 1349038 1349043 1355219 4018756 4148916 H08272746 2003337756 2004252998 2005038432 5634012	DI T2 AI A2 A2 A2 A2 A2 B2 B2 A A A A A	11-09-2003 01-04-2004 05-06-1996 19-03-2003 19-03-2003 24-09-2003 01-10-2003 01-10-2003 22-10-2003 05-12-2007 10-09-2008 18-10-1996 28-11-2003 09-09-2004 10-02-2005 27-05-1997

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2018/000065

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

INV. G06F21/10

ADD.

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

G06F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal , WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 2016/292428 A1 (BRADY NIGEL PATRICK [US]) 6 octobre 2016 (2016-10-06) abrégé alinéas [0005] - [0008] alinéas [0076] - [0095] alinéas [0150] - [0164] alinéas [0192] - [0196] alinéas [0230] - [0237] revendications 1-20 figures 1A-14 ----- X US 2017/068829 A1 (SHAW DAVID [US] ET AL) 9 mars 2017 (2017-03-09) abrégé alinéas [0016] - [0025] alinéas [0034] - [0050] revendications 1-20 figures 1-6 -----	1-5 1-5 -/-



Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents



Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

16 novembre 2018

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

26/11/2018

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2

NL - 2280 HV Rijswijk

Tel. (+31-70) 340-2040,

Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Bi chl er , Marc

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALEDemande internationale n°
PCT/FR2018/000065

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	EP 0 715 243 A1 (XEROX CORP [US]) 5 juin 1996 (1996-06-05) abrégé page 2, ligne 35 - page 4, ligne 30 page 5, ligne 1 - page 6, ligne 51 page 8, ligne 26 - page 9, ligne 32 page 10, ligne 25 - page 13, ligne 32 revendications 1-10 figures 1-19 -----	1-5
1		

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2018/000065

Document brevet cite au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)			Date de publication
US 2016292428	AI	06-10-2016	AUCUN		
US 2017068829	AI	09-03-2017	AUCUN		
EP 0715243	AI	05-06-1996	DE 69531439 DI 11-09-2003 DE 69531439 T2 01-04-2004 EP 0715243 AI 05-06-1996 EP 1293867 A2 19-03-2003 EP 1293868 A2 19-03-2003 EP 1347354 A2 24-09-2003 EP 1349038 A2 01-10-2003 EP 1349043 A2 01-10-2003 EP 1355219 A2 22-10-2003 JP 4018756 B2 05-12-2007 JP 4148916 B2 10-09-2008 JP H08272746 A 18-10-1996 JP 2003337756 A 28-11-2003 JP 2004252998 A 09-09-2004 JP 2005038432 A 10-02-2005 US 5634012 A 27-05-1997		